Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Dans ce numéro, vous trouverez de plus amples informations sur les modifications apportées à la Loi sur les prestations complémentaires, avec une augmentation du montant maximum pour le loyer, qui devraient entrer en vigueur à partir de 2021. Vous y trouverez également des informations sur une formation continue passionnante sur le thème de la défense des intérêts, où vous apprendrez, entre autres, comment adresser les décideuses et décideurs politiques et les inciter à prendre des mesures en faveur de l’égalité pour les personnes handicapées . Dans un exemple pratique intéressant, la section de Biel-Bienne / Jura bernois décrit ensuite, comment une solution pragmatique pouvait améliorer l'accessibilité du nouveau magasin de moyens auxiliaires. Nous vous souhaitons une excellente lecture.

**Bienvenue Martin Abele**

Depuis le 1er août 2019, le Service de la Défense des intérêts est dirigé par un nouveau responsable, Martin Abele de Lucerne. Âgé de 56 ans, il est né à Bienne, où il a suivi les classes obligatoires et accompli sa maturité gymnasiale. Martin Abele a étudié la sociologie, sinologie et la philologie japonaise à Zurich. Il a un diplôme fédéral spécialisé en relations publiques et a effectué une formation aux médias pour responsables en communication à l’école de journalisme «MAZ» de Lucerne. Professionnellement, il a, entre autres, été actif à l’Institut d’étude de marché social «GfS» de Zurich (p.ex. chef de projet pour l’observation des dons) et auprès de Caritas Suisse à Lucerne. Passionné en marathon et arbitre de Volleyball, il est très engagé dans la politique communale lucernoise (parti et législatif). Ici, il est entre autres actif dans la promotion de l’inclusion des personnes handicapées et de la prise en considération de leurs intérêts dans les processus de décisions politiques.

**Transports publics**

**Flux RSS des CFF sur la page d’accueil du site Internet de la FSA**

Depuis la mi-juillet 2019, un logo orange avec le lien vers le «[RSS-Feed](https://www.sbv-fsa.ch/fr/prestations/prestations-pour-les-personnes-concernees/loisirs/voyages/feed)» (aussi appelé «flux RSS») apparaît sur la page d'accueil du site Internet de la FSA, en bas, à droite des liens vers nos publications sur les sites Facebook et YouTube. Le «flux RSS» des CFF ainsi sélectionné permet d'accéder aux [informations actuelles du trafic ferroviaire des CFF](https://www.sbb.ch/fr/horaire/informations-du-trafic-ferroviaire.html) dans la région de Berne. Ce lien peut être défini et compilé individuellement sur la page CFF liée, par exemple pour la région dans laquelle vous habitez. Le lien généré peut ensuite être enregistré, par exemple, sur votre propre site Internet, comme favori dans votre navigateur ou comme lien sur le bureau de votre ordinateur.

L'abréviation «RSS» signifie «Really Simple Syndication». Le «flux RSS» est une technologie moderne sur Internet qui vous permet de vous «abonner» à un site spécifique. Un tel abonnement vous informe automatiquement, lorsque le contenu de ce site est mis à jour. Cela permet de suivre automatiquement l'évolution d'un sujet ou d'une discussion dans un blog: si le «flux RSS» trouve une mise à jour, il la charge automatiquement sur l'écran de la personne inscrite - même si elle n'a pas visité le site Internet correspondant depuis un certain temps.

**Sécurité routière**

**Vélomoteurs électriques de la Poste sur les trottoirs**

Certains de nos membres ont rendu la défense des intérêts attentive au fait que les vélomoteurs électriques des facteurs, roulant sur les trottoirs, effraient les personnes aveugles et malvoyantes. Suite à un échange de correspondance, nous avons rencontré deux responsables du domaine «Security and safety» de la Poste. Ils nous ont communiqué la réponse de Doris Leuthard à une intervention parlementaire ainsi que les bases légales qui, selon eux, permettent aux facteurs de rouler sur les trottoirs. Nous allons examiner ces éléments avant de décider de la suite. Nous avons convenu d'une rencontre annuelle régulière ainsi que d'une future collaboration sous forme de formation dispensée à des postiers, en vue d’une meilleure cohabitation entre ces véhicules électriques et les personnes concernées.

**Politique (sociale)**

**Bonnes perspectives pour les finances de l'AI**

Comme l’indique Inclusion Handicap, l’assainissement de l’AI suit son cours: les dettes devraient être réduites d’ici à 2032. C’est ce qui ressort des perspectives financières publiées annuellement par l’Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Les réductions des prestations ne sont dès lors pas prévues dans le cadre du développement de l’AI en cours.

Cette prévision positive démontre que des mesures d’économie ne sont pas nécessaires. Le développement de l’AI se concentre sur l’intégration professionnelle des personnes handicapées. Ceci est une véritable mesure durable, qui contribuera à l’assainissement à long terme de l’AI. Les réductions envisagées par le Conseil national pour les rentes d’enfants sont à courte vue.

**Prestations complémentaires: augmentation des montants maximaux pour les loyers**

La modification de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires de l'assurance vieillesse, survivants et invalidité (LPC), adoptée par le Parlement, devrait entrer en vigueur en 2021. C'est la conclusion du dernier numéro de «Droit et Handicap» d'Inclusion Handicap.

À partir de 2021, les montants maximaux pour les frais de logement, qui sont pris en compte dans le calcul du droit aux PC, seront augmentés. Ceci, afin de mieux prendre en considération les prix réels des loyers. De plus, le montant maximal accordé dépend maintenant du lieu de résidence du bénéficiaire de la PC et du nombre de personnes vivant dans le même ménage. Une distinction est faite entre les grands centres urbains et le reste du pays. Cela tient compte du fait que les loyers sont plus élevés dans les régions urbaines que dans les régions rurales.

À partir de 2021, une distinction sera également faite entre les enfants de moins de 11 ans et les enfants de plus de 11 ans. Rien ne changera pour les enfants de plus de 11 ans. Pour les enfants de moins de 11 ans, en revanche, les montants seront diminués d’aujourd’hui CHF 840 à CHF 590 par mois pour le premier enfant. Pour chaque enfant supplémentaire, le montant est réduit de 1/6. En contrepartie, les parents peuvent réclamer les frais de garde d'enfants supplémentaires dans le calcul de leurs dépenses. Par ailleurs, à partir de 2021, les revenus des conjoints seront crédités à 80% et la fortune plus fortement prise en compte.

La modification de la loi entraîne l'augmentation demandée depuis longtemps des plafonds du loyer et de la surtaxe pour les fauteuils roulants, mais, malheureusement, seulement à partir de 2021; en contrepartie, il y a quelques réductions des prestations. Du point de vue d’Inclusion Handicap, celles-ci sont plus strictes que souhaité, mais tout de même moins sévères que les diminutions que l'on craignait.

**Dans les régions**

**Champ d’éveil au lieu d’un système complet de lignes de guidage**

Par Esther Garo, de la Défense régionale des intérêts de la Section de Biel-Bienne / Jura bernois

En mars 2018, le magasin de moyens auxiliaires pour personnes aveugles et malvoyantes a ouvert ses portes dans la rue Alex Moser, au no. 10b, à Bienne. Il est géré par la Section Biel-Bienne / Jura bernois, avec des bénévoles. Le petit magasin est intégré dans les locaux de Logivision et difficile à trouver, dans une rue latérale. Pour l'instant, il est ouvert deux heures par semaine, le mardi, de 14h00 à 16h00.

Après plusieurs mois, la Section a constaté qu’il était encore très difficile pour les visiteurs, en dépit d'une description détaillée, de bifurquer dans la bonne rue latérale. C'est la raison pour laquelle la collaboratrice de la Défense régionale des intérêts de la Section Biel-Bienne / Jura bernois s'est adressée à la Ville de Bienne et a exprimé le besoin d'obtenir un champ d'éveil sur le trottoir, à l'endroit où le visiteur doit tourner à gauche dans la rue latérale correspondante. Le reste du chemin peut être parcouru à l’aide de points de repère naturels, tels qu'un bord de trottoir, et d’une description du trajet. Un système complet de lignes de guidage, dont le coût serait disproportionné, est donc devenu superflu.

Le champ d'éveil a été réalisé par la Ville de Bienne et les réactions des visiteurs sont toutes positives. Ils accèdent «Chez Louis» maintenant sans détours.

Nous profitons de l'occasion pour remercier la Ville de Bienne pour sa coopération et pour la bonne collaboration avec la Défense régionale des intérêts de la Section de la FSA.

**Divers**

**Verena Kuonen a pris la présidence d’Inclusion Handicap**

Pascale Bruderer a démissionné de son poste de Présidente d’Inclusion Handicap à l'Assemblée des Délégués de cette année. La Députée au Conseil des États a présidé Inclusion Handicap pendant 5 ans. Elle a joué un rôle décisif dans la réorientation de l'organisation faîtière des organisations de personnes handicapées. «Les personnes handicapées et leurs proches méritent d'avoir une voix forte et unie», a souligné Madame Bruderer, à la fois en guise de bilan de son mandat et en tant qu’appel pour l'avenir. À la demande du Comité, les délégués ont décidé de confier la présidence à l'ancienne vice-présidente, Verena Kuonen.

**Formation continue en défense des intérêts**

A qui m’adresser si j’ai une proposition à faire ou si je souhaite m’engager auprès de mon canton? Comment informer objectivement les décideuses et décideurs politiques et les inciter à prendre des mesures en faveur de l’égalité pour les personnes handicapées ? Si ces questions vous interpellent, cette formation est pour vous. La formation «VIE PUBLIQUE ET POLITIQUE : participer pour faire bouger les choses» aura lieu le 25 octobre 2019 au Foyer Handcap à Neuchâtel.

Pour de plus amples informations, veuillez utiliser le lien suivant: [AGILE](https://www.agile.ch/accueil)

**Exonération de la taxe d’exemption de l’obligation de servir**

La plupart des personnes aveugles et malvoyantes sont inaptes au service militaire. Elles devraient donc, en principe, payer la taxe d’exemption de l’obligation de servir. Est cependant exonéré de cette taxe, quiconque étant considéré comme inapte au service en raison d'un handicap majeur et perçoit une rente ou une allocation pour impotent de l'assurance-invalidité fédérale ou de l'assurance-accidents. Il en est de même pour celui qui est considéré comme inapte au service en raison d'un handicap majeur et qui n'est pas au bénéfice d'une allocation pour impotent, mais remplit une des deux exigences minimales pour l'octroi d'une telle allocation, dont notamment celui qui est atteint de cécité ou de surdité. Enfin, quiconque, atteint d’un handicap physique, mental ou psychique majeur, disposant d'un revenu soumis à la taxe qui n'excède pas de plus de 100% son minimum vital au sens du droit des poursuites, est aussi exonéré de la taxe. L’exonération de la taxe d’exemption de l’obligation de servir est basée sur une demande correspondante. Sur le site Internet de l’Administration fédérale des contributions, est donnée une liste des liens directs amenant à chacune des autorités cantonales compétentes. Cette page peut être ouverte en suivant le lien ci-après: [Liens vers les autorités cantonales](https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/direkte-bundessteuer/wehrpflichtersatzabgabe/fachinformationen/links.html).

Meilleures salutations,

Martin Abele – Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor – Leonie Nyfeler

Défense des intérêts

Téléphone 031 390 88 33

defensedesinterets@sbv-fsa.ch

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général

Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

**Ensemble, on voit mieux**

Compte fpour vos dons 10-2019-4 | IBAN CH08 0900 0000 1000 2019 4

Votre don en bonnes mains. La FSA est titulaire du label de qualité ZEWO.